Retour sur la participation de BPW France

à la 61ième session

de la Commission de la condition de la femme (CSW)

(« *Commission on the Status of Women* »)

au siège des Nations Unies à New York

(13 au 24 mars 2017)

Cette année « l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution » en était le thème principal. Un sujet central pour notre ONG !

Cette année, 3 jeunes membres (catégorie YOUNG) de notre ONG ont participé aux travaux, aux side events et aux concertations : Nadège Dazy, Agathe Gondinet et Sarah Mantah.

Pour rappel, notre fédération internationale (BPW International) bénéficie d'un statut consultatif auprès des Nations Unies et d'un statut participatif au Conseil de l'Europe : une opportunité rare d'entretenir un dialogue entre membres de terrain au sein des clubs et instances internationales, comme de promouvoir la journée pour l'égalité des salaires, « equal pay day® », qui est désormais un évènement international !

Le rapport préparatoire du Secrétaire général préparant les négociations de cette 61ième CSW se fonde notamment sur le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) et sur les Conventions pertinentes de l'OIT en matière d'égalité. Il établit un constat dans les domaines suivants :

- l'insuffisante participation des femmes et la ségrégation sur le marché du travail ;
- les contraintes pesant sur l'entrepreneuriat féminin ;
- les écarts de salaires entre les femmes et les hommes ;
- les inégalités dans le domaine de la protection sociale ;
- les spécificités du travail dans l'économie du « care » ;
- les défis posés par le travail informel et la mobilité ;
- les défis posés par les changements technologiques ;
- la participation des femmes à la prise de décision et au leadership.

Le Secrétaire général recommande **un renforcement des cadres législatifs**, ainsi que la mise en œuvre de **politiques spécialement destinées à favoriser l'autonomisation des femmes**, incluant des procédures concrètes pour protéger les personnes aujourd'hui employées dans l'économie informelle, et pour former les femmes aux technologies d'avenir.

La deuxième thématique non prioritaire qui porte en général sur les « **tendances, domaines d'intervention ou approches novatrices »** a porté cette année **sur l'« autonomisation des femmes autochtones ».** Le choix de ce thème résulte d'une décision du Bureau de la Commission. En effet, en 2012, lors de la CSW, le rôle des femmes autochtones a été déterminé comme clef dans l'élimination de la pauvreté et de la faim.

Vous pouvez retrouver l'intégralité du programme (des centaines de side events et de conférences plénières !) de ces 15 jours de session CSW pour l'année 2017.

Afin de vous montrer la force de cette ONG, nous vous proposons pour cette année **un focus sur quelques temps forts de la CSW,** chargée de moments de réflexion et de partages entre femmes et Organisations de la Société civile (OSC) du monde entier**!**

1/ Le BPW Leadership Summit

SPECIAL DAY

1930 – 2017 – 2030: Future of BPW?

How to support
a wise, effective and sustainable evolution of gender equality

2/ Le petit déjeuner de travail des organisations de la société civile française en présence de la Ministre des Droits des Femmes, Laurence Rossignol, à la Mission permanente française, avant l'ouverture de la 61ième CSW

Sous la présidence de l'ambassadeur de la Mission permanente française auprès des Nations Unies, **François Delattre**, et en présence de Mme La Ministre des Droits des Femmes, **Laurence Rossignol**, de **Danielle Bousquet**, Présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, de **Brigitte Gresy**, Présidente du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, de **Pascale Vion**, présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité au Conseil économique social et environnemental, et d'**Élisabeth Richard**, responsable ENGIE, un rappel a été fait sur le message qui sera porté par la France lors de ces deux semaines de travaux : le focus est mis sur les droits sexuels et

reproductifs (condition *sine qua non* de l'autonomisation pour la France).

Il a été rappelé que si la question de l'autonomisation était finalement assez consensuelle, celle des droits sexuels et reproductifs l'était beaucoup moins et que des reculs étaient visibles sur cette question actuellement. Raison pour laquelle la France a le devoir de rappeler ce préalable.

À la suite de ces propos introductifs, les ONG présentes ont pu exposer leurs missions. Nadège Dazy, qui représentait BPW France à cette rencontre, a pu rappeler nos missions en mettant l'accent sur l'importance d'un travail décent et respectueux des droits humains. Dans ce cadre, nous avons promu :

* les WEPs (*Women's Empowerment Principles)*

* notre campagne 2017 de l'Equal Pay Day, cette année sur le thème « Femmes et STEM » – Science, Technologie, Ingénierie et Mathématiques).

Cette prise de parole fut également l'occasion de préciser que cette question de l'écart salarial était le reflet des discriminations rencontrées par les femmes et les filles, de la maternelle jusqu'à la fin de la vie professionnelle, et que pour cette raison la question des écarts salariaux était cruciale !

Précisons que le choix de la thématique des « STEM » correspond tout à fait au thème de la CSW 2017 « Autonomisation dans un monde en pleine évolution ».

3/ Lors de l'ouverture de la session, déclaration du Secrétaire général des Nations Unies et de la Ministre des Droits des femmes :

La 61ième CSW a été ouverte par une déclaration forte du nouveau Secrétaire général des Nations Unies, **M. António Guterres** qui a d'emblée martelé que les droits des femmes étaient des droits humains (ndlr : ca sonne mieux en anglais : « Women's rights are human rights » ou « défendre les droits des femmes c'est défendre les droits des hommes ») et que les hommes devaient se battre aux côtés des femmes pour leurs droits !

Mme **Laurence Rossignol,** Ministre de l'Enfance, de la Famille et des Droits des Femmes, a prononcé un discours fort lors de cette session d'ouverture.

Elle revient notamment sur les engagements et les promesses de la Plateforme de Pékin et la nécessité de renforcer les droits reproductifs et sexuels des femmes comme préalable à l'autonomisation économique, sans oublier le nouvel agenda des

ODD (Objectifs de Développement Durable de l'ONU) qui fixe ces engagements dans une perspective de développement durable.

Rappelons également les éléments de langage forts promus à l'international et à l'initiative de la France à travers le serment de Paris, signé le 7 mars 2017 en France en partenariat avec le Ministère des Droits des Femmes et le Ministère des Affaires Étrangères.

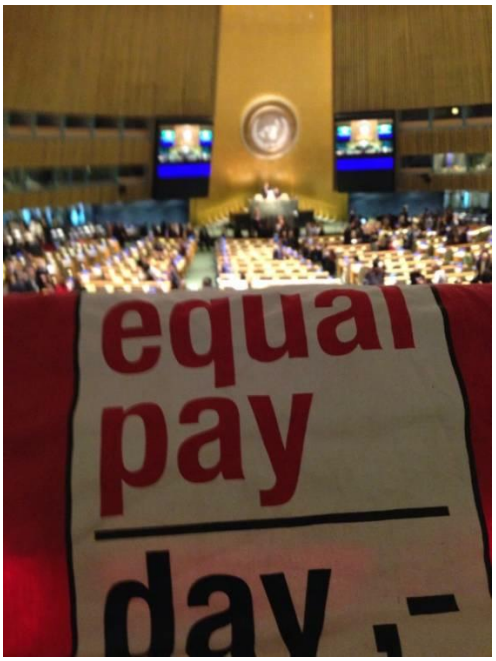

Ouverture de la 61ième CSW ! Nous y étions !

4/ Table ronde de l'ONG Care France en présence de la Ministre française des Droits des Femmes sur le thème « Autonomisation économique des femmes et inclusion financière : des leviers clés pour un développement juste et durable »

L'événement organisé par CARE France, a permis aux expert.e.s travaillant pour des ONG et des institutions gouvernementales et internationales d'échanger sur les bonnes pratiques déjà mises en place sur le terrain et sur les possibilités de mise à l'échelle.

Des inégalités de genre toujours très fortes

« **Il est urgent d'agir pour l'autonomisation économique, nous n'avons plus le**

temps d'attendre », a insisté Michaëlle Jean, secrétaire générale de la Francophonie.

Jelena Pia-Comella, directrice adjointe de la Coalition pour la Cour pénale internationale, a en effet rappelé que les femmes disposent d'un accès plus limité que les hommes aux opportunités économiques et au marché du travail. Selon ONU Femmes, les femmes ont une probabilité plus grande que les hommes d'occuper un emploi précaire en Afrique du Nord (55% contre 32%), au Moyen-Orient (42% contre 27%) et en Afrique subsaharienne (presque 85% contre 70%).

Soutenir l'accès au monde du travail pour les femmes est indispensable

Certaines initiatives ont d'ailleurs déjà fait leurs preuves sur le terrain. Michaëlle Jean a présenté le programme de promotion de l'emploi féminin par l'entrepreneuriat qui est mis en place par l'OIF dans 12 pays francophones d'Afrique subsaharienne.

En Côte d'Ivoire, le « fonds d'appui aux femmes de Côte d'Ivoire » permet aux femmes d'accéder à des ressources financières plus facilement afin de créer ou de renforcer des activités génératrices de revenus, comme l'a souligné la ministre des Femmes, de la Protection de l'enfance et de la Solidarité de Côte d'Ivoire, Mariatou Koné.

La directrice de CARE Maroc, Madame Hlima Razkaoui, a quant à elle présenté la méthodologie des associations villageoises d'épargne et de crédit, qui repose sur la mise en commun de l'épargne des communautés pour développer des activités génératrices de revenus.

La nécessité d'un effort global

Mme Hlima Razkaoui a également insisté sur l'approche inclusive développée par CARE depuis quelques années :

« Les hommes et les garçons sont inclus dans le processus d'autonomisation des femmes afin que cette émancipation soit plus pérenne et portée par l'ensemble de la communauté. »

Laurence Rossignol a rappelé l'importance de l'éducation pour lutter contre les stéréotypes, les violences et permettre un meilleur accès des femmes à l'autonomisation.

À un autre niveau, M. Yannick Glemarec, directeur exécutif adjoint d'ONU Femmes, a rappelé l'importance d'une mobilisation globale de la société en faveur de l'autonomisation économique des femmes :

« L'inclusion financière pour les femmes est présente dans sept objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 : l'ensemble des acteurs, y compris les institutions bancaires et les États, doivent aussi travailler pour favoriser l'inclusion financière des plus vulnérables. »

Vers l'autonomisation des femmes

Tout.e.s les intervenant.e.s présent.e.s ont rappelé que l'enjeu de l'autonomisation économique des femmes est nécessaire pour l'émancipation politique et sociale des femmes et doit donc être central dans les projets de développement. Ce point de vue a été appuyé par la ministre Laurence Rossignol qui a déclaré :

« Il importe que l'ensemble des actions de développement prenne en compte la dimension genre et soit pensé en fonction de leur impact en faveur de l'autonomisation des femmes. »

Jelena Pia-Comella, vice-présidente de la Coalition d'ONG pour la CPI, a conclu : « L'autonomisation économique est un premier pas vers une émancipation plus complète des femmes. »

Plus d'informations sur le site internet de CARE France.

5/ Table ronde BPW « Closing the Pay gap » à la Mission allemande auprès des Nations Unies

Ce *side event* de haut niveau, introduit par un brillant discours de la secrétaire d'Etat allemande sur les droits des femmes, Elke Ferner, a permis de faire un partage de connaissance et de bonnes pratiques entre plusieurs fédérations BPW, dont l'Allemagne et la Nouvelle Zélande, en présence de notre présidente internationale Yasmin DARWICH !

L'intervention remarquée du directeur d'une entreprise allemande (homme !) autour de son engagement à travers les WEPs a suscité applaudissements et questions dans la salle. Un exemple de partenariat réussi avec BPW et un engagement concret en faveur de la réduction des inégalités salariales !

À retenir et à diffuser dans nos clubs et fédérations : les deux vidéos fortes, dynamiques et inspirantes de BPW Nouvelle Zélande, en partenariat avec la banque ANZ à l'occasion du 8 mars dernier (voir en annexe leur présentation PowerPoint « Equal Pay ») :

- **ANZ Kids:** Des micro trottoirs et entretiens d'enfants qui nous expliquent pourquoi les femmes sont payées moins que les hommes
- **Treat Her Right** : une vidéo de plaidoyer basée sur la chanson mythique de Donna Summer

Merci à la Mission Allemande, à BPW Allemagne et BPW NZ pour cette table ronde de qualité !

6/ Panel de l'OIF (Organisation internationale de la Francophonie) sur l'autonomisation économique des femmes et des filles :

Le *side event* porté par le RFEFH (Réseau francophone pour l'égalité femmes-hommes) sur le *thème « L'autonomisation économique des adolescentes et des filles dans les pays francophones »* à la Mission permanente de la Francophonie, a présenté des expériences de terrain, notamment autour des TIC (technologies de l'information et de la communication) qui permettent aux femmes et aux jeunes femmes de s'autonomiser.

Mme Fatma El KORY du réseau international Genre en Action a notamment présenté les actions en Mauritanie sur la question. De manière transversale, les interventions ont rappelé les engagements et les objectifs de l'OIF en matière d'autonomisation économique des femmes et de lutte contre les violences faites aux femmes

- Fiche « femmes » de l'OIF
- Stratégie économique de l'OIF
- Discours de Michaëlle Jean, Secrétaire générale de l'OIF, lors de l'ouverture de la 61ième CSW

Sarah Mantah et Lydienne Epoube, députée à Yaoundé et membre de BPW Cameroun lors du side event à l'OIF.

7/ Déclaration de BPW International en AG :

Chaque année pendant les négociations, les OSC – organisations de la société civile - peuvent faire une déclaration de deux minutes en rapport avec le thème de la CSW et leurs missions.

BPW International a eu la chance et l'honneur de pouvoir faire cette déclaration lors de la deuxième semaine de négociations .
Notre Vice Présidente internationale, Arzu Özyol, a fait une déclaration sur le thème du « développement du leadership économique des femmes et leur implication dans les secteurs liés à l'eau ».

8/ Autres manifestations, déclarations ou rapports rendus connus pendant cette 61ième CSW :

- du coté onusien :

Une étude sur la représentation des femmes en politique a été publiée le 15 mars par l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) et l'Union interparlementaire (UIP). Ce rapport montre que le nombre de femmes présentes dans les branches exécutives des gouvernements et dans les parlements stagne à l'échelle mondiale. Présentée à New York, la « Carte 2017 des Femmes en politique » montre une légère baisse du nombre de pays ayant une femme pour cheffe d'État et/ou de gouvernement par rapport à 2015 (17 au lieu de 19) mais une hausse sensible de ce même nombre (qui passe de 8 à 17) depuis la première édition en 2005.

- du coté du gouvernement français

À noter que Laurence Rossignol a également représenté la France lors du débat public sur la traite des êtres humains et l'esclavage moderne en situation de conflits au Conseil de sécurité à l'ONU, le 15 mars.

9/ Quelques ressources pour aller plus loin sur les thématiques abordées :

- Librairie des Nations Unies sur les droits des femmes
- L'avis du Conseil économique et social européen sur la professionnalisation du travail domestique
- Étude sur le développement des services à la famille pour augmenter le taux d'emploi et aller vers l'égalité professionnelle
- L'impact des politiques d'austérité d'un point de vue du genre (contribution de Christiane Marty, membre de la Commission Genre d'Attac et de la Fondation Copernic)

10/ Liste des événements et tables rondes BPW International ayant eu lieu durant cette 61ième CSW et non évoqués dans ce rapport :

Si les détails de ces présentations ou les coordonnées de la présidente BPW du pays ayant donné cette présentation vous intéressent, contactez-nous, nous nous ferons un plaisir de vous mettre en relation !

Economic Empowerment of Women through Online Business Incubation	BPW Business Incubator 'Women in Business' Online Training & Mentoring Projects with BPW Western Australia Belmont (BPW WA), Belmont BEC & TCF Australia)

Economic Empowerment of Women through Government and Corporate Procurement Policies	IFBPW
The Business of Parliaments: Why 30% Women Representation is Important	League of Women Voters, IFBPW, World Jewish Congress, PPSEWA
Is there an added value to a Women Entrepreneur? And if we add the country brand?	FIDAPA BPW Italy, Italian National Equality Councilor
Closing the Pay Gap	BPW Germany and German Mission
Women's Empowerment through Water	South Africa, IFBPW, SI, WfWP
Careers for Women in the Water (and related) sectors as key to economic empowerment	Brezil, co-convened by ILO, Women for Water, NGO coordination CSW NY, IFBPW
The Keys to the Economic Empowerment of Women	BPW Japan and Mission of Japan
Innovative Approaches to Challenge the Patriarchal Economic Spheres	Minister in the Presidency Responsible for Women (South Africa), Vice President BPW International, Executive Director of UN Women

11/ Éléments de conclusion sur cette 61ième session de CSW :

Les négociations ministérielles ont été compliquées cette année. En effet, certains sujets tels que la famille, les droits sexuels et reproductifs ou encore le rôle de la société civile ont suscité, en plénière, de vifs débats. Une part de responsabilité dans ces blocages vient du renforcement des paroles conservatrices de pays puissants.

On peut cependant globalement considérer que les questions relatives aux causes structurelles des inégalités dans le monde du travail ont été évoquées (violence, éducation, stéréotypes). La question du travail informel et du travail invisible a été également prise en compte dans les négociations, tout comme celle de la sécurité sociale, ce qui est positif.

En revanche, en ce qui concerne les droits sexuels et reproductifs, et le rôle de la société civile dans leur préservation et leur promotion, on peut observer un recul. À

ce sujet, en marge des négociations, la France a adopté un texte sur les droits sexuels et reproductifs ayant reçu l'aval de 21 pays.

On peut également retenir de cette 61ième CSW à la fois une **très bonne intégration des nouveaux ODD** (et notamment de l'articulation « femmes/genre et développement durable ») mais une **plus rare référence au bilan des 20 ans de la plate-forme de Pékin** qui pourtant plaçait la dimension économique au cœur des objectifs d'autonomisation des femmes (rapport sur les 20 ans de Pékin par le Lobby européen des femmes).

Notre association pourrait se donner comme perspective de travail au niveau national et international de renforcer ses liens auprès de l'OIT/ BIT (sur les questions d'autonomisation des femmes) et avec les syndicats.

On retiendra également de ces deux semaines de travail le rôle d'ONU Femmes dont le plaidoyer principal a porté autour de la campagne HeForShe. On peut regretter la trop faible visibilité de cette campagne en France, ainsi que, d'une manière générale, la moindre articulation des missions de l'agence sur les questions économiques qui tiennent à cœur à notre ONG.

Pour finir, la CSW 2017 a voté le 24 mars 2017 le texte des « conclusions concertées » adoptées **par consensus** par ses 47 membres, après deux semaines de négociations difficiles rendant le langage commun et la validation des amendements très complexes.

Analyse de l'ONU sur l'adoption de ce texte :

Pendant deux semaines, 150 délégations d'États-membres, dont 82 ministres, ainsi que de nombreux représentant.e.s d'organisations de la société civile et d'entités des Nations Unies, ont ainsi fait le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing de 1995, notamment en termes d'autonomisation économique.

Le consensus atteint pour adopter les conclusions concertées a été quelque peu assombri par des divergences sur la question de savoir si les droits sexuels et reproductifs sont, ou non, une condition préalable à l'autonomisation économique des femmes, ce qui a conduit plusieurs délégations à exprimer des réserves.
« *Même si tout le monde n'est pas satisfait de certains éléments de l'accord final, nous avançons* », a cependant assuré la Secrétaire générale ajointe pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Directrice exécutive d'ONU Femmes, Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka. « Nous faisons des progrès pour faire comprendre que tous les enfants, garçons et filles, ont des droits égaux, et pour réduire la charge que doivent supporter les femmes, mères et filles », a-t-elle dit, en évoquant « toutes les nuits passées à travailler ».

Le jour des conclusions, la Commission a **également adopté par consensus une résolution inédite intitulée « Prévenir et éliminer le harcèlement sexuel », et à l'issue d'un vote, une résolution sur la situation des femmes palestiniennes.**

La **Commission, qui discutait pour la première fois de la question de l'autonomisation économique des femmes, présente aujourd'hui un plan ambitieux sur ce sujet, en s'appuyant sur des piliers essentiels** comme l'enseignement et la modification du cadre juridique, ainsi que sur les mesures socio-économiques que les États pourront entreprendre pour donner une voix aux femmes, a résumé la Vice-Présidente.

Première délégation à faire des remarques sur les conclusions concertées, Sainte-Lucie, au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), a indiqué que l'interprétation du terme « mariage précoce » sera soumise aux lois nationales des États de la région.

Au nom de l'Union européenne, l'Espagne a été déçue de constater que « nous en sommes arrivés à un résultat qui est davantage une interprétation que le reflet d'un compromis négocié ». D'après elle, les références à la société civile ont été limitées et le lien entre l'autonomisation économique des femmes et les droits de l'humain auraient pu être plus clairs. L'Union européenne est également préoccupée par « le libellé qui renforce certains rôles traditionnels des femmes et des filles et ne contribue pas à leur autonomisation ».

« Nous croyons fermement que tous les individus ont le droit d'avoir le contrôle et de décider librement, et de façon responsable, de toutes les questions liées à leur sexualité, sans contrainte, sans discrimination ou violence. C'est une question de justice sociale », a précisé **la France, au nom d'autres pays européens**, en regrettant que ces éléments n'aient pas été pris en compte dans les décisions concertées.
Dans le même esprit, **l'Australie, au nom d'autres pays**, a estimé que le texte aurait pu être renforcé dans certains domaines, notamment en ce qui concerne la société civile, les instituions liées aux droits de l'humain et l'impact de la santé sexuelle et reproductive sur l'autonomisation des femmes.
Pour sa part, **l'Argentine, au nom d'autres pays d'Amérique latine**, a trouvé que ses propositions pour renforcer les références faites aux droits de l'humain dont les droits sexuels et reproductifs, étaient reflétées dans le document final. Elle a mis l'accent sur les femmes d'ascendance africaine, autochtones, rurales, vivant avec le VIH/sida ou handicapées.
Les **États-Unis**, qui ne sont pas membre de la Commission mais ont participé « activement » aux négociations, ont reconnu que tous les pays n'adoptaient pas la

même démarche pour inscrire les engagements en matière d'égalité des sexes dans les dépenses publiques. D'après eux, « le document de Beijing ne crée pas de nouveaux droits », comme le droit à l'avortement. Les États-Unis réservent également leur position en ce qui concerne la référence aux changements climatiques. Ils rappellent qu'il n'y a pas de définition internationalement acceptée du droit au développement et que les États ne sont pas tenus par les dispositions des instruments auxquels ils ne sont pas parties, comme le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Mme Phumzile Mlambo-Ngcuka, directrice exécutive d'ONU Femmes, a vu **l'année 2020 comme « une date butoir » pour parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes.** Elle a dit qu'il fallait veiller à ce que tous les **obstacles structurels qui entravent l'autonomisation des femmes soient supprimés dans les secteurs public et privé, y compris dans les foyers.**

REJOIGNEZ-NOUS

pour notre prochain rdv international !

Plus d'informations sur le site de BPW INTERNATIONAL (BPWI)

Sarah MANTAH - *Secrétaire Générale BPW France*

Annexe : Présentation PowerPoint « Equal Pay » par Hellen Swales de BPW Nouvelle Zélande

Pay Gap in New Zealand 2017

Timeline

- 1880 - Married Women's Property Protection Act
- 1893 - Women Given the Vote
- 1898 - The Divorce Act
- 1990 - Women's Parliamentary Act
- 1927 - Labour Party Adopts First Equal Pay Policy (Not Govt)
- 1948 - The Universal Declaration of Human Rights
- 1956 - First Public Sector Court Case - Jean Parker
- 1960 - Government Service Equal Pay Act - Govt Workers

Minimal flow on effects into the private sector …

Timeline

- 1972 - Equal Pay Act
- 1979 - CEDAW (United Nations General Assembly)
- 1983 - ILO Convention Ratified
- 1986 - First Pay Equity Case Heard but Declined
- 1990 - NZ Bill Of Rights Act (BORA)
- 1991 - Employment Contracts Act

How the heck can you discover whether you've got equal pay if you don't know what other people are paid?

Timeline

- 1993 - Human Rights Act prohibited sexual discrimination
- 1999 - Helen Clark Prime Minister
- 2000 - Introduction of Personal Grievance

Bartlett versus Terranova

2012 - First Accepted Court Case an important test case of New Zealand Law

Joint Working Party on Equal Pay 2016

- Governor General Dame Patsy Reddy - Chair
- Government involved
- Business New Zealand
- Council of Trade Unions

The Seven Principles

The preferred approach of the joint working party was to have the parties who would benefit from the claim, bargain in good faith, using a set of principles designed to identify and confirm, assess and resolve a claim.

The Seven Principles

1. Pay Equity claims may be made by any employee to their employer at any time.
2. Employers receiving claims will be required to immediately notify those of their employees that might also be affected (or benefit from) the claim.
3. Once accepted as a pay equity claim the parties will bargain to resolve the claim with guidance from the pay equity principles
   - A thorough assessment of the skills, responsibilities, conditions and degrees of effort must be undertaken.
   - The assessment must be objective, free from assumptions based on gender and fully recognise the importance of skills, responsibilities, effort and conditions that are commonly overlooked or undervalued in female dominated work.
   - Comparators may be used so long as the comparator is not distorted by also being undervalued due to systemic undervaluation due to being "women's work".

The Seven Principles continued

4. If the employer does not accept it is a pay equity claim within an established timeframe of receiving the claim, the employee(s) raising the claim may test its merit as a pay equity claim with the Employment Relations Authority or revise their claim.
5. Settlement of a collective agreement does not settle or extinguish an unresolved pay equity claim and failure to settle a pay equity claim is not a justification for not concluding collective bargaining.
6. If parties reach an impasse on an aspect of bargaining over pay equity (or a dispute over whether a claim has merit) recourse is available through existing dispute processes, including mediation, facilitation and determinations from the Employment Relations Authority

The Seven Principles continued

7. The recommended process includes enhancement to these mechanisms to ensure that they are appropriate to address important and complex pay equity issues. This includes:
   - Providing improved access to facilitation for employees with pay equity claims.
   - Improving access to facilitation for bargaining over collective and individual employment agreements on pay equity, by applying less restrictive grounds for applications for facilitation.
   - Providing the Authority with clear jurisdiction to make determinations on pay equity points of dispute.

It's time to pay the sisters the same as the misters!

- Based on current figures, it's going to take 45 years before women will be paid equally. And that's not on.
- The current gender pay imbalance is 13%.